



DECISION N° 0317/D/MINFOF/SETAT/SG/DAG/SDBM/SMA/2023 DU 06 AVR 2023

PORANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0235/AONO/MINFOF/CIPM/CCCM-AG/2022 DU 07 SEPTEMBRE 2022 POUR L'ACQUISITION, L'INSTALLATION ET LA CONFIGURATION DES LICENCES LOGICIELLES ET DES SYSTEMES UTILISES POUR LA MISE EN PRODUCTION DU SYSTEME INFORMATIQUE DE GESTION DES INFORMATIONS FORESTIERES DE DEUXIEME GENERATION (SIGIF 2).

Vu la Constitution ;

Vu le Décret n° 2005/099 du 06 avril 2005 portant organisation du Ministère des Forêts et de la Faune et ses textes modificatifs ;

Vu le Décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le Décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;

Vu le Décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu la correspondance n°01339-23/L/MINMAP/SG/GALS/ST/NBHC du 22 mars 2023.

LE MINISTRE DES FORETS ET DE LA FAUNE DECIDE :

Article 1^{er} : Le soumissionnaire ci-dessous représenté, est déclaré adjudicataire du marché relatif à l'Appel d'Offres National Ouvert N°0235/AONO/MINFOF/CIPM/CCCM-AG/2022 du 07 septembre 2022 pour l'acquisition, l'installation et la configuration des licences logicielles et des systèmes utilisés pour la mise en production du Système Informatique de Gestion des Informations Forestières de deuxième génération (SIGIF2), ainsi qu'il suit :

FINANCEMENT	SOUMISSIONNAIRE	MONTANT FCFA TTC	DELAJ
Budget du CAS-FSDF, Exercice 2023	GROUPEMENT SSF/CATALYST B.P : Yaoundé Tel : 620 23 88 07	Quatre cent vingt millions trois cent vingt-six mille quatre cent trente huit (420 326 438)	45 jours

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Yaoundé, le 06 AVR 2023

